

L'idée innovante

Proposer un meilleur environnement de travail aux télétravailleurs en développant un véritable réseau de télé centres, avec chacun ses spécificités. La proposition du Conseil Général du Cantal a été retenue lors de l'appel à projets lancé par la DIACT.

L'objectif recherché

- Développer le télétravail qui concerne 7% des salariés en France, contre 25 % dans certains pays européens, et procure des avantages tant aux entreprises qu'aux salariés et à la collectivité.

- Contribuer à l'insertion des personnes handicapées par cette nouvelle façon de travailler.

- Dynamiser la politique d'accueil d'actifs du Cantal par cette contribution au développement du télétravail qui préserve l'environnement, améliore la qualité de vie des salariés et donc la productivité des entreprises.

Les publics visés sont :

- les demandeurs d'emploi afin qu'ils s'installent en tant que travailleurs indépendants,
- les grands groupes nationaux afin qu'ils délocalisent des emplois dans le Cantal.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Déjà 440 000 télétravailleurs salariés et de plus en plus de télétravailleurs indépendants exercent leur activité à domicile ou de façon nomade. Une grande partie d'entre eux expriment le souhait de travailler au moins une partie de leur temps dans un espace professionnel à proximité de leur domicile, de leur maison de campagne ou de leur clientèle, par exemple dans un «**télé centre**».

Détermination des emplacements :

Etude de la cible de télétravailleurs visés par le télé centre : habitants ou touristes salariés d'entreprises éloignées, habitants travailleurs indépendants éloignés de leurs clients, personnes de passage, femmes au foyer ou personnes à mobilité réduite disposant de compétences et de temps, etc. et sur quelles zones du département.

Puis vérification de la conformité des locaux existants, offrant 1 à 4 bureaux disponibles et un minimum de services : secrétariat ou animateur présent, matériel de copie, fax...et de la possibilité d'être reliés à Internet à haut débit.

Réponse à l'appel à projets de la DIACT qui aide les collectivités territoriales à implanter des télé centres sur leur territoire par une subvention du Fonds National d'Aménagement du Territoire : 12 000 € par télé centre et 2 000 € par poste de télétravail occupé en zone de revitalisation rurale (8 000 € par télé centre et 1 500 € par poste hors ZRR).

Le contenu de la réalisation

Afin d'accompagner sa politique sur l'ensemble du département, le Conseil Général a décidé d'agir dans trois principaux domaines :

- mise à disposition du mobilier, équipement informatique et copieur numérique pour tous les territoires retenus dans le cadre d'un projet de télé centre.
- prospection auprès des grands groupes nationaux en collaboration étroite avec le Réseau National des Télé centres (www.telecentres.fr)
- animation du réseau départemental des télé centres par le recrutement d'un prestataire en charge de faire vivre ce réseau.

8 télé centres sont prévus, 4 sont en service, 2 en cours d'ouverture et 2 en projet.

Un plan de communication a été lancé autour de deux axes :

- Informer les télétravailleurs et les demandeurs d'emploi: réunions, presse, affiches, ...
- Attirer de nouveaux actifs : Foire, conception d'un film, colloques, presse, concours cantaloo.net, ...

Les moyens humains et financiers

Deux personnes ont en charge le suivi du projet au Conseil Général.

Un consultant externe anime le réseau par des actions d'information et de formation ainsi que par du conseil auprès des télétravailleurs.

Subvention du Fonds National d'Aménagement du Territoire : 100 000 €

Les locaux et les personnels d'accueil sont pris en charge par la collectivité qui accueille le télé centre.

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

La moitié des télé centres sont en service et le nombre de télétravailleurs intéressés est conséquent (environ 30 candidatures par télé centres).

Un gros travail reste cependant à effectuer auprès des grands groupes, le télétravail souffrant encore en France d'un déficit de notoriété.

Nous comptons sur ce type de concours et donc de reconnaissance institutionnelle afin de cautionner le dispositif.

Au niveau national, une grande partie des télé centres retenus dans l'appel à projets sont cantaliens.

Contact :

Fabien MIEDZIANOWSKI, directeur S I , technologies et appui aux collectivités

tél. : 04 71 46 20 26 courriel : fmiedzianowski@cgl5.fr